

Introduction

La Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Antalya, 12-15 octobre 1993) a décidé de convoquer en 1995 la réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique afin qu'ils examinent séparément et ensemble l'état d'avancement du Plan d'action et qu'ils proposent des recommandations pour examen par la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (Barcelone, 5-8 juin 1995). Etant donné que la réunion de cette année aura à examiner le programme et le budget pour 1996, les deux Comités siégeront conjointement en séance plénière afin d'examiner les questions d'intérêt commun et séparément afin d'examiner les éléments du programme qui leur sont propres. Le présent ordre du jour permettra d'opérer une distinction bien tranchée entre les sujets relevant de la compétence de chaque Comité en sorte que les divers participants puissent prendre part aux séances voulues.

Les annotations qui suivent à l'ordre du jour proposé pour la présente réunion ont été rédigées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

L'ouverture de la réunion sera prononcée par le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) le lundi 3 avril 1995, à 10 heures, à l'hôtel "Holiday Inn", 50 rue Michalakopoulou, Athènes. Tous les points focaux du PAM ont été invités à envoyer des représentants en tenant compte des sujets spécifiques de la réunion. Des représentants des organisations internationales et des organisations non gouvernementales compétentes ainsi que des Centres d'activités régionales ont également été invités à prendre part à la réunion en qualité d'observateurs.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le Règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs s'appliquera mutatis mutandis à la réunion (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

Conformément à l'article 20 modifié du Règlement intérieur, la réunion élira parmi les représentants des Parties contractantes un président, quatre vice-présidents et un rapporteur.

Deux des vice-présidents présideront les réunions des deux Comités. Chaque Comité élira un vice-président et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat, figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.89/1/Rev.1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion. Il est proposé que les deux Comités siègent conjointement les deux premiers jours (3-4 avril), puis séparément les 5 et 6 avril et dans la matinée du 7 avril afin d'examiner leurs rapports respectifs, puis à nouveau ensemble dans la matinée du 8 avril afin d'adopter le rapport final de la réunion conjointe.

L'ordre du jour provisoire a été rédigé par le Secrétariat en consultation avec les directeurs des Centres d'activités régionales et les organisations qualifiées des Nations Unies. Des groupes spéciaux de discussion ou des sous-comités de rédaction pourront être constitués par la réunion conjointe, en consultation avec le Secrétariat. La réunion examinera et adoptera la proposition d'emploi du temps figurant en annexe au présent document.

Un service d'interprétation simultanée anglais-français sera assuré pour toutes les séances.

Point 5 de l'ordre du jour - Révision du Plan d'action pour la Méditerranée

Point 5.1 de l'ordre du jour - Plan d'action pour la Méditerranée - Phase II

Le Coordonnateur présentera la section pertinente du rapport d'activité figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.89/3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note. Il présentera également le document UNEP(OCA)/MED WG.89/6, "Plan d'action pour la Méditerranée - Phase II", en vue de son approbation.

Point 5.2 de l'ordre du jour - Programme d'activités (1996-2005)

Le Coordonnateur présentera ce point de l'ordre du jour en liaison avec celui concernant la Déclaration/Résolution de Barcelone. La réunion sera invitée à examiner ce point et à se prononcer en conséquence.

Point 5.3 de l'ordre du jour - Résolution/Déclaration de Barcelone

Le Coordonnateur présentera la section pertinente du rapport d'activité figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.89/3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note. Le Coordonnateur présentera également le document UNEP(OCA)/MED WG.89/7, "Résolution/Déclaration de Barcelone", pour examen par la réunion.

Point 6 de l'ordre du jour - Rapport sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée en 1994/1995, et présentation générale des recommandations et budget-programme pour 1996

Le Coordonnateur procédera à une présentation liminaire générale de document UNEP(OCA)/MED WG 89/3, "Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion ordinaire des Parties contractantes - octobre 1993 - février 1995". Il est prévu que la réunion formulera des observations sur les activités menées au cours de cette période et qu'elle prendra note de ces dernières.

Le Coordonnateur procédera à une présentation liminaire générale de document UNEP(OCA)/MED WG.89/4, "Recommandations et budget-programme pour 1996". Il est prévu que la réunion centrera ses travaux sur ce document, l'examinera et se prononcera sur les diverses recommandations proposées.

Point 7 de l'ordre du jour - Mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée

Pont 7.1 de l'ordre du jour - Application de la Convention de Barcelone

- a) Coordination du programme
- b) Cadre juridique
- c) Développement durable
 - Action 21 pour la Méditerranée
 - Programme d'aménagement côtier (PAC)
- d) Information et formation
 - Etat de l'environnement méditerranéen

Le Coordonnateur présentera les sections pertinentes du rapport figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.89/3. La réunion sera invitée à examiner ces sections et à en prendre note.

Le Coordonnateur présentera également les sections pertinentes du document UNEP (OCA)/MED WG.89/4, "Recommandations et budget-programme pour 1996", en vue de leur approbation.

Le Coordonnateur présentera l'annexe III du rapport d'activité (UNEP(OCA)/MED WG.89/3 concernant le projet de mandat du Bureau des Parties contractantes. La réunion sera invitée à examiner ce projet et à se prononcer en conséquence.

Le Coordonnateur présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.89/8, proposition de "Coopération du PAM avec les organisations non gouvernementales (ONG)", en vue de son approbation par la réunion.

Il présentera également le document UNEP(OCA)/MED WG.89/Inf.8, "Traités multilatéraux dans le domaine de l'environnement auxquels les pays méditerranéens sont parties". La réunion sera invitée à l'examiner et à en prendre note.

Point 7.2 de l'ordre du jour - Application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique et du Protocole relatif aux immersions

- a) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le zinc, le cuivre et leurs composés, et mesures proposées
- b) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les détergents anioniques, et mesures proposées
- c) Evaluation de l'état de l'eutrophisation en mer Méditerranée
- d) Lignes directrices pour les émissaires sous-marins des collectivités de petite et moyenne taille en Méditerranée
- e) Lignes directrices pour le traitement des effluents avant leur rejet dans la mer Méditerranée
- f) Projets de recherche concernant la pollution d'origine tellurique

Le spécialiste en sciences de la mer présentera la section pertinente du document UNEP(OCA)/MED WG.89/3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.89/4 sur le budget-programme proposé pour 1996, avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

Le spécialiste FAO des pêches présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.89/Inf.3, "Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le zinc, le cuivre et leurs composés". La réunion sera invitée à examiner ce document et à en prendre note. Il présentera également les recommandations correspondantes figurant dans le document UNEP(OCA)/MED WG.89/4, en vue de leur approbation.

Le spécialiste OMS présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.89/Inf.4, "Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les détergents anioniques". La réunion sera invitée à examiner ce document et à en prendre note. Il présentera également les recommandations correspondantes figurant dans le document UNEP(OCA)/MED WG.89/4, en vue de leur approbation.

Le spécialiste en sciences de la mer et l'expert FAO des pêches présenteront le document UNEP(OCA)/MED 89/Inf.5, "Evaluation de l'état de l'eutrophisation en mer Méditerranée". La réunion sera invitée à examiner ce document et à en prendre note.

L'expert OMS présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.89/Inf.6, "Lignes directrices pour les émissaires sous-marins des collectivités de petite et moyenne taille en Méditerranée", et le document UNEP(OCA)/MED WG.89/Inf.7, "Lignes directrices pour le traitement des effluents avant leur rejet dans la mer Méditerranée". La réunion sera invitée à examiner ces documents et à en prendre note.

Point 7.3 de l'ordre du jour - Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée

- a) Programme MED POL - Phase III (1996-2005) d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région méditerranéenne
- b) Programme de surveillance continue et activités d'appui
- c) Assurance qualité des données
- d) Projets de recherche
- e) Changements climatiques
- f) La présence de *Caulerpa taxifolia* en Méditerranée

Le spécialiste en sciences de la mer présentera la section pertinente du document UNEP(OCA)/MED WG.89/3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.89/4 concernant le budget-programme pour 1996, avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

Le spécialiste en sciences de la mer présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.89/5, "Un programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région méditerranéenne. MED POL - Phase III (1996/2005)". La réunion sera invitée à examiner ce document en vue de son approbation.

Le spécialiste FAO des pêches présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.89/Inf.9, "La présence de l'algue tropicale *Caulerpa taxifolia* en Méditerranée". La réunion sera invitée à examiner ce document et à en prendre note.

Point 7.4 de l'ordre du jour - Application du Protocole relatif aux situations critiques

- a) Le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique

- b) Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)
- c) Mise en oeuvre du Plan d'action sur les installations de réception portuaires pour la région méditerranéenne

Le directeur du REMPEC présentera les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.89/3. La réunion sera invitée à examiner ces sections et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.89/4 concernant le budget-programme proposé pour 1996, avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

Le directeur du REMPEC présentera les documents UNEP(OCA)/WG.89/9, "Programme à moyen terme (1994-1997) des activités du REMPEC", le document UNEP(OCA)/MED WG.89/10, "Projet de recommandations concernant les décisions et mesures qui devraient être prises au port, et au niveaux national et régional, pour la préparation et l'intervention d'urgence contre les accidents maritimes se produisant dans des zones portuaires de Méditerranée et leurs approches", et le document UNEP(OCA)/MED WG.89/11, "Projet de lignes directrices concernant l'échange d'attachés de liaison entre les Parties contractantes dans le cas d'opérations d'intervention impliquant plusieurs Etats". La réunion sera invitée à examiner ces documents en vue de leur approbation".

Point 7.5 de l'ordre du jour - Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale méditerranéenne

- a) Observation, analyse systémique et prospective de l'environnement-développement en Méditerranée

Le Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)

Le président et le directeur du Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB) présenteront la section pertinente du document UNEP(OCA)/MED WG.89/3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Ils présenteront également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.89/4 concernant le budget-programme proposé pour 1996, avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

- b) Planification et gestion du littoral

Le Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

Le directeur par intérim du Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) présentera la section pertinente du document UNEP(OCA)/MED WG.89/3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.89/4 concernant le budget-programme proposé pour 1996 avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

c) Téledétection de l'environnement

Le Centre d'activités régionales/Téledétection de l'environnement (CAR/TDE)

Le directeur du Centre d'activités régionales/Téledétection de l'environnement (CAR/TDE) présentera la section pertinente du document UNEP(OCA)/MED WG.89/3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note. Il présentera également la section pertinente du document UNEP(OCA)/MED WG.89/4 concernant le budget-programme proposé pour 1996, avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

Point 7.6 de l'ordre du jour - Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et sites historiques

a) Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées de Méditerranée

b) Le Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées

Le directeur du Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP) présentera les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.89/3 sur la situation du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et sur les activités du Centre ASP au cours de la période considérée. La réunion sera invitée à examiner ces sections et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.89/4 concernant le budget-programme proposé pour 1996, avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

c) Préservation des 100 sites historiques d'intérêt commun à la Méditerranée

Le directeur de l'Atelier du patrimoine, Ville de Marseille, présentera la section pertinente du document UNEP(OCA)/MED WG.89/3 sur les activités entreprises en matière de préservation des sites historiques. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.89/4 concernant le budget-programme proposé pour 1996, avec les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

Point 8 de l'ordre du jour - Questions diverses

D'autres questions se rapportant au Plan d'action que des participants ou le Secrétariat pourraient porter à l'attention de la réunion seront examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la réunion

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 10 de la réunion - Clôture de la réunion

Il est prévu que le président prononcera la clôture de la réunion le samedi 8 avril 1995 à 13 heures.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSE

Date	Plénière	Comité scientifique et technique	Comité socio-économique
Lundi 3 avril	matinée - Point 1 de l'OdJ Ouverture - Point 2 Règlement intérieur - Point 3 Election - Point 4 Adoption de l'OdJ - Point 5.1 PAM - Phase II	-	-
	Après-midi - Point 5.1 PAM - Phase II	-	-
Mardi 4 avril			
	Matinée - Point 5.1 PAM - Phase II	-	-
	Après-midi - Point 5.2 Programme d'activités(1996-2005) - Point 5.3 Résolution/ Déclaration de Barcelone	-	-

Date	Plénière	Comité scientifique et technique	Comité socio-économique
Mercredi 5 avril	Matinée - Point 6 Rapport d'activité - Point 7.1 Application de la Convention de Barcelone (a,b,c,d) - Point 8 Questions diverses	Matinée -	Matinée -
		Après-midi - Point 7.2 Protocole tellurique - Point 7.3 Surveillance	Après-midi - Point 7.5 a) PB - Point 7.5 b) PAP
Jeudi 6 avril		Matinée - Point 7.3 Surveillance	Matinée - Point 7.5 b) PAP - Point 7.5 c) TDE
		Après midi - Point 7.4 REMPEC	Après-midi - Point 7.6 a,b) ASP - Point 7.6 c) Sites historiques
Vendredi 7 avril		Matinée -	Matinée -
		Après-midi Adoption du rapport du Comité	Après-midi Adoption du rapport du Comité
Samedi 8 avril	Matinée - Point 9 Adoption du rapport de la réunion - Point 10 Clôture de la réunion	-	-

REMARQUE:

La plénière et les deux Comités siégeront à l'hôtel HOLIDAY INN, 50 rue Michalakopoulou, Athènes, tel. 7248 322, Fax 7248 187

Séances de travail: **9 h 30 - 12 h 30**
 14 h 30 - 17 h 30

Pauses café: **11 h**
 16 h